

DOLLEREN INFOS

Dépôt légal E26/84 du 10 février 1984



Village que j'aime

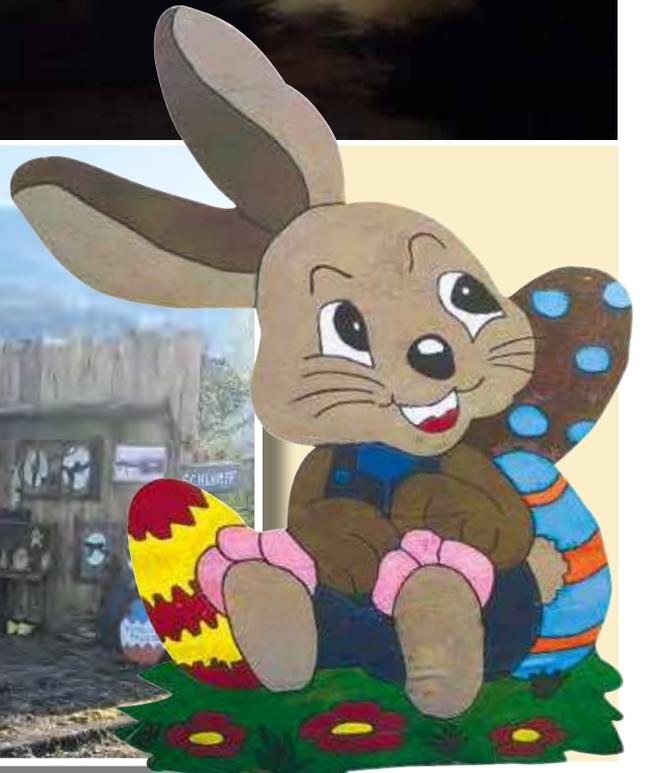


VT®



CH®

YW®



L'ÉDITO

Le printemps, c'est la vie qui respire à pleins poumons....
A l'heure de rédiger ces quelques lignes, le printemps est bel et bien là, avec cette année une promesse en plus de l'été dont il prépare le chemin : revivre !

Revivre pourquoi ? Parce qu'à mon sens, nous nous sommes quelques fois arrêtés ces derniers temps, noyés sous cette actualité morose, et violente en tous genres. Certes on ne peut l'ignorer, mais qu'elle nous interdise de rester optimiste, positif, et un poil rêveur...je ne pense pas.

Trop souvent, nous aimons pointer du doigt ce que nous n'avons pas, parce que tout ce que l'on possède déjà est devenu d'une banalité évidente. Se lever chaque jour aux pieds de ce paysage grandiose, je ne m'en lasse pas, et j'invite chacun à l'apprécier au quotidien...

Le temps file à une vitesse folle, savourons et apprécions chaque instant...notre vallée et notre village préservé nous permettent tout cela...

De par ce premier mandat en tant que conseiller municipal, j'ai put découvrir les grandes lignes du fonctionnement du village (parfois complexe et trop protocolaire à mon sens...)

Bien conscient que faire l'unanimité au sein de la population révélera toujours de la difficulté je reste persuadé que dans la perspective d'un futur proche, face aux dépenses et aux coupes budgétaires, il nous faudra encore davantage travailler en régie, et avec l'aide de notre population, riche d'un savoir faire en tout genre...chacun est capable d'apporter sa pierre à l'édifice.

Enfant du village, ceux qui me connaissent et me côtoient doivent savoir que je suis d'une nature plutôt positive, et enthousiaste, des projets toujours plein la tête...avec comme fil rouge l'amour du travail bien fait, que j'essaie de transmettre à mes enfants....parce que demain, pas plus qu'aujourd'hui rien ne tombera du ciel...Et moi je vous le confirme, il est encore permis (et gratuit !) de rêver en 2025.

Je vous souhaite à toutes et à tous, d'agréables moments autour d'un barbecue, entre amis, famille.... et bien sûr entre voisins !

"Blieba alli g'sund" !

Fabien EHRET
Conseiller municipal





Mairie de Dolleren

3, rue du BM11 68290 Dolleren
03 89 82 02 12

dolleren.mairie@gmail.com
www.dolleren.com

Accueil public :

Mardi et vendredi : de 9 h à 11 h 30 et de 17 h à 18 h.

Permanence :

Sébastien REYMANN, Maire :
le mardi de 17 h à 18 h.

Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint :
le samedi matin sur rendez-vous.

Fermeture du secrétariat

le vendredi 02 mai 2025

le vendredi 09 mai 2025

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes nés en 2009 devront se faire recenser à la Mairie au cours de l'année 2025, dans le mois qui suit leur seizième anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour les enregistrer et permettre leur convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

DÉPART/ARRIVÉE DANS LA COMMUNE

Arrivée, départ ou simple changement d'adresse dans la commune : dans votre intérêt, n'omettez pas de le signaler au secrétariat de la Mairie.

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale : Formulaire à retirer en mairie ou via le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R16396>

ADRESSES UTILES

Service des impôts des particuliers du centre des finances publiques de Thann
55 rue du Général-de-Gaulle
68802 Thann Cedex
Tél. : 03 89 38 58 00

Du lundi au mardi : de 8 h 30 à 12 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30

Et également sur rendez-vous lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Service de Gestion Comptable de GUEBWILLER

3, Place Lecocq
68500 GUEBWILLER
03 89 74 93 51

sgc.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

REPOS DOMINICAL

Il est rappelé que l'utilisation des tronçonneuses, tondeuses à gazon et autre matériel motorisé de jardinage et d'entretien des espaces verts ou naturels, ainsi que celle des engins d'exploitation forestière sont interdites TOUS les dimanches ainsi que les jours fériés suivants : 1^{er} janvier, Assomption, Ascension, 1^{er} novembre et Noël.

POPULATION LÉGALE A DOLLEREN au 1^{er} JANVIER 2025 :

469 habitants.

SERVICE DE L'EAU

La facture d'eau du 1^{er} semestre 2025 sera calculée sur votre consommation N-1 divisée par 2. Si vous souhaitez une facture de votre consommation au réel, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

Merci de signaler en mairie toute consommation exceptionnelle, notamment le remplissage des piscines.

SMICTOM

Les sacs jaunes sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

La dotation est calculée en fonction du nombre de personnes dans votre foyer :

– Sacs jaunes : 2 paquets par an et par personne

– Concernant les sacs krafts pour le biodéchet, le SMICTOM n'en fournit plus, vous devez utiliser votre propre contenant et verser les déchets directement à la borne.

Vous pouvez également faire une demande pour un boisseau fermé sur le site internet du Smictom dans l'onglet « Démarches ».

Pour les professionnels (entreprises, gîtes, gardiennes, fermes, auberge...) il n'y a pas de dotation, vous devez vous adresser directement au SMICTOM pour en acheter.



AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2025

Non-valeurs — BUDGET Téléski : Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette d'une valeur de 9 €, créance datant de 2021.

Non-valeurs — BUDGET GÉNÉRAL : Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette d'une valeur de 80,73 €, créance datant de 2012.

Tarifs de l'eau 2025 : Vote des nouvelles redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du tarif de l'eau à compter du 1er janvier 2025 :

- 0,066 € HT/m³ : redevance pour performance des réseaux d'eau potable »
- 0,39 € HT/m³ : redevance pour consommation d'eau
- 0,0832 € HT/m³ : redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- 1,25 € HT/m³ le prix de l'eau
- 15 € HT par semestre pour la location du compteur d'eau

Tarifs des remontées mécaniques 2025 : Le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2024/2025.

Refacturation frais ASA : La mairie refacture les frais de secrétariat à l'ASA du Holschlagkopf pour 100 € et l'ASA du Sprickelsberg pour 450 € et 123,84 € à titre de remboursement de frais d'affranchissement.

Participation complémentaire santé pour les agents : Révision du montant de la participation mensuelle de la commune pour la complémentaire santé des agents pour l'année 2025 : 15 €/mois.

Suppression et création de postes — agent d'entretien : Compte tenu de l'évolution des besoins de la collectivité, il est voté la suppression du poste d'agent d'entretien et la création d'un nouveau poste.

Contrat de location de salle : Vote du nouveau contrat et du nouveau règlement d'occupation des salles communales.

Chèque cadeau stagiaire : Le conseil municipal autorise l'octroi d'un cadeau (sous la forme de chèques cadeaux ou de bons d'achat) pour les stagiaires pour un montant maximum de 200 €.

Programme ACTEE : Validation de la candidature de la mairie pour le Programme ACTEE organisé par le Pays Thur Doller pour bénéficier d'une subvention pour l'étude thermique du bâtiment mairie/école.

SÉANCE DU 28 MARS 2025

Compte financier Unique 2024 : Validation du compte financier unique 2024 pour le budget de la commune et les budgets annexes : Eau, Forêt, téléski, Graber.

Rapport sur l'eau 2024 : Validation du rapport sur l'eau 2024 (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

Subventions aux associations 2025 : Le conseil municipal vote les subventions accordées aux associations pour 2025.

État de Prévision des coupes et travaux forestiers 2025 : Validation du plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2025 : 900 m³ de bois façonné (bois d'œuvre feuillus, bois d'œuvre résineux et bois d'industrie).

Motion — Maintien du poste de technicien ONF : Le conseil Municipal valide la motion, Mr Maxime Beltzung, à destination du Président de l'AMHR ainsi qu'au Président de la Collectivité européenne d'Alsace afin de maintenir le poste de technicien à l'Office National des Forêts (ONF) au triage d'Oberbruck.

Convention CDG 68 — Protection sociale complémentaire : Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance.

Biens sans maître : Validation de l'arrêté du Maire constatant la vacance des biens sis Laegerstatt (Section 8 — Parcelle 3) et Aumatten (Section 9 — Parcelle 23) suite à l'avis de la commission communale des impôts directs du 11 mars 2025.

Avance de trésorerie — BUDGET TÉLÉSKI : Le conseil municipal valide le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Téléski » d'un montant de 10 000 € maximum.

Renouvellement contrat CDD : Afin de terminer les travaux en cours et d'autres projets prévus par la mairie, le Maire propose la prolongation d'un emploi temporaire d'adjoint technique au titre d'un accroissement temporaire jusqu'au 20 juillet 2025.

Révision du loyer Graber : Modification du montant du loyer du Graber afin de pallier à la saisonnalité de l'activité.

Le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur le site internet de la mairie <https://www.dolleren.fr>



Le site de Dolleren en direct...

INFORMATIONS

Nouvelle redevances de l'agence de l'eau



A compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau pour financer des actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques évoluent.

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable.

Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Présentation de la nouvelle réforme

AVANT	APRES
Redevance pollution domestique 0,35 €/m3	Redevance sur la consommation 0,39€/m3
/	Redevance pour prélèvement sur la ressource 0,08320 €/m3
/	Redevance pour performance 0,066 €/m3

Evolution du tarif de l'eau de la commune de DOLEREN

Depuis 2018, le tarif de l'eau à augmenté de 0.10 €/m3 et les frais de gestion de 1 €/semestre.

Année	Tarif de l'eau	Frais de gestion
2018	1,15 €/m3	14 €/semestre
2025	1,25 €/m3	15 €/semestre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Mr le Maire de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2025.

Impact des nouvelles redevances sur votre facture d'eau

2024	2025
1.60 €/m3 <i>(Tarif total avec les redevances)</i>	1.79 €/m3 <i>(Tarif total avec les redevances)</i>



Augmentation de 11.88 %

Retrouvez toutes les informations détaillées :

Sur le site internet de l'Agence Rhin-Meuse : <https://www.eau-rhin-meuse.fr>

INFORMATIONS PÊLE-MÊLES



Le chemin du Graber est prêt pour la saison estival.



Entretien de plus de 6 kilomètres de chemins communaux pour un meilleur accès aux chasseurs, aux forestiers, aux amoureux de la nature et pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).



Dans le cadre de la prévention contre les incivilités, Mr le Maire a effectué une mission de prévention et de communication avec nos Gendarmes au chalet du Breitenstein.

- il est important de marquer la présence des autorités dans nos secteurs isolés.
- de rappeler à tout à chacun de respecter les lieux (par exemple, ramener ses déchets...)
- cela permet également d'évaluer les travaux d'entretien de notre chalet.



Un village propre c'est agréable pour chacun d'entre nous, que vous soyez propriétaire d'un compagnon à quatre pattes ou non. En réalisant ce simple geste, vous gardez votre village propre et accueillant.

ÉCOLE

Le yoga

En janvier et février, pour nous détendre, nous avons essayé plusieurs postures de Yoga, certaines sont difficiles à réaliser et sur le macadam ce n'est pas très confortable.

Les origines du Yoga : l'Inde.
Inventeur du yoga moderne : T. Krishnamachaya
Les bienfaits du yoga : améliore la souplesse, la concentration et la santé physique.

Petits journalistes : Arthur et Florent



Initiation au Baseball

Cet hiver, au stade d'Oberbruck, accompagnés d'une intervenante, Salomé Daniel, nous avons découvert, le matériel, les règles de ce sport très peu connu dans notre pays. Nous avons adoré !

Les règles du Baseball
Les attaquants : Il faut frapper dans la balle avec une batte et courir le plus vite possible de base en base.
Les défenseurs : il faut attraper la balle et la renvoyer le plus vite possible au lanceur pour éliminer les attaquants.

Petits journalistes : Lauryne, Loris, Noah



La flamme de la Libération

Le 24 novembre 2024, la classe a participé aux commémorations des 80 ans de la libération de notre village. Pour cette occasion, nous avons participé au défilé où nous avons chanté.

Notre voisin Thomas a accepté de fabriquer en bois, la flamme que nous avons dessinée. Nous l'offrirons à Jean-Marie Ehret qui nous a appris beaucoup de choses sur cette période. Le 31 mars, nous avons reçu Jean-Marie, mais aussi Joseph Ehret et Marie-Rose Naegelen qui ont vécu la libération. Nous avons plein de questions à leur poser.

Petits journalistes : Elia Luna et Laly

RACONTE-MOI LA GUERRE ET LA LIBÉRATION

Dans le cadre du projet « Les flammes de la libération » dans la circonscription de Thann, les écoles ont accueilli en leur sein des personnes qui ont vécu cet épisode en 1945.

Ainsi, à Dolleren, sous l'impulsion de Jean-Marie EHRET, président de la Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux, Marie-Rose Naegelen et Joseph EHRET, tous deux nonagénaires, ont été reçus dans la classe de M. Sylvain Lutz, professeur des écoles, lundi 31 mars 2025, accompagnés de Jean-Marie.



Les élèves avaient rédigé des questions pour tenter de mieux comprendre comment Marie-Rose sur Dolleren et Joseph sur Sewen avaient traversé cette Seconde Guerre Mondiale et en particulier, la Libération; des propos complétés par Jean-Marie. Leur témoignage a captivé les jeunes qui ont posé beaucoup de questions. Ils ont pu prendre conscience de leur chance d'être épargnés par ce fléau, ce que l'une des élèves a exprimé par « On est beaucoup mieux ici! »

Les écoliers ont remis à Jean-Marie la « flamme de la libération », afin de le remercier pour les nombreux documents qu'il a mis à leur disposition pour travailler sur cette période de l'histoire.

Résultat d'un concours de dessins organisé par le maître, la flamme a été découpée dans le bois par M. Thomas Bahloul, locataire du bâtiment Mairie-Ecole.

L'après-midi s'est achevé autour d'un goûter confectionné par les enfants.
B.S.

Jean-Marie s'est vu remettre la flamme de la libération.



Marie-Rose, Joseph et Jean-Marie à l'école.



En attendant leurs uniformes, les élèves portent une cravate en classe (1^{er} avril).

LA MJC DOLLEREN

Maison des Jeunes et de la Culture, maison pour tous



Christiane RUDLER

06 82 18 51 64 -
christiane.rudler@gmail.com



HATHA - YOGA



Le lundi : 18h45 pour une seule séance

MODERN JAZZ AFRO

Le jeudi de 18h30 à 20h00
tous les 15 jours



Philippe WAPS

philwaps@gmail.com

Joël LEBRE

joellebre565@gmail.com



COURS DE DESSIN

Adultes et enfants de + 10 ans
Séances de 2h
Jeudi de 16h30 à 19h30



**Belote et
Petits Chevaux**

Le jeudi : de 14h00 à 18h00,
tous les 15 jours



André EHRET

06 78 66 15 85 -
03 89 82 97 92

Jean-Louis PAUMIER
jpaumier@estvideo.fr



SCRABBLE

Le mercredi de 17h à 19h00

Adhésion annuelle MJC (assurance comprise) :
Carte individuelle : 10€ - Carte familiale : 16 €

Renseignements et inscriptions
Yvette WECKNER - Présidente de la MJC
06.23.84.30.29 - weckyfdoller@tv-com.net



LA RONDE DES ANNIVERSAIRES

À Dolleren, 2025 est une année riche en nonagénaires. En ce début d'année, le Maire et ses adjoints ont déjà visité 3 d'entre eux, afin de leur apporter un petit présent pour marquer l'événement.

Liliane Trommenschlager est née Birmelé le 23 février 1935 à Mulhouse-Dornach.

Elle fréquente l'école des filles, puis la Tour du Diable à MULHOUSE, pour se perfectionner en couture. Sa formation lui permet d'intégrer une chemiserie à Ile Napoléon où elle reste jusqu'à son mariage.

En 1957, elle fait la connaissance d'Antoine, son futur mari. Les deux tourtereaux âgés de 25 ans sont accueillis durant 3 ans à la ferme du Holschlag à Dolleren, chez les parents d'Antoine. Le couple acquiert aux enchères une maison au village et après des travaux de rénovation, s'y installe.

À 28 ans, Liliane accepte un poste d'ATSEM à l'École Maternelle de Dolleren. Elle y reste 3 années jusqu'à la naissance de sa fille Dominique, en 1966. Lorsque cette dernière est âgée de 5 mois, elle endosse le rôle d'Assistante familiale pour ce qui est aujourd'hui l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle accueille Chantal, Désiré, Claudine, Luc... et fait aussi des dépannages d'urgence et cela jusqu'à sa retraite en 1990. Les enfants qu'elle a élevés viennent encore la voir et étaient tous présents pour l'aider à passer ce cap des 90 ans.

Liliane est l'heureuse mamie de deux petits-enfants, Quentin et Perrine, de neuf petits-enfants de cœur. Elle est quatre fois arrière-grand-mère et deux fois arrière-arrière-grand-mère. Tout ce petit monde l'entoure et comble le vide laissé par le décès de son mari, à 83 ans.

En 2023, des soucis de santé ont pour conséquence des problèmes moteurs et le fauteuil roulant devient son compagnon quotidien. Liliane occupe ses journées à faire des puzzles, des mots fléchés... Elle déplore de ne plus pouvoir se rendre aux rencontres du 3^e âge où elle jouait à la belote.



Joseph Ehret est né à Sewen le 11 mars 1935. Après 4 filles, ses parents sont ravis d'accueillir leur 1^{er} garçon. Un second complètera la fratrie, quatre ans après.



Malheureusement, la maman décède en 1942, le papa un an après. En 1946, son tuteur le place pour 5 ans dans un internat près de Dijon, à Gevrey-Chambertin, où il passe son certificat d'études. De retour en Alsace, il entre en apprentissage de menuisier chez Behra à Oberbruck. Son brevet en poche, il est embauché chez Klein Albert à Mulhouse. Il y restera toute sa carrière (42 ans), entrecoupée de 27 mois de service militaire, dont 9 en Algérie.

En 1958, il épouse Irène Wetzel de Bernwiller. Le couple s'y installe et y construit une maison. En 1991, après de belles années où les nombreux voyages comblent le manque d'enfants, son épouse décède.

En 1995, lors d'une sortie en Autriche pour les 60 ans des clarsards de Sewen-Dolleren, il fait la connaissance de Marie-Rose Naegelen. Depuis mai 2018, il a abandonné Bernwiller, où les habitants ont bénéficié de son savoir-faire (pour la rénovation de l'église, la construction d'une chapelle en forêt et la conception du monument aux morts), afin de vivre à temps plein à Dolleren. Sorties au restaurant, belote au Club du 3^e âge, et rendez-vous médicaux rythment son quotidien. Il a aussi été durant plus de

20 ans président des anciens combattants de Gildwiller et environs.

Annette Kessler, 3^e d'une fratrie de 4 enfants, est née Zeugmann le 16 mars 1935 à Dolleren. La maman décède alors que le benjamin a juste 3 ans. C'est un oncle de Dambach la Ville qui l'accueille. Marie, la sœur du papa, prend en charge l'éducation des 3 aînées, scolarisées à Dolleren.

Certificat d'études en poche, Annette est embauchée chez Isidore André, à Masevaux.

En 1964, elle épouse Pierre Kessler de Dolleren. Elle quitte son emploi à la naissance de son aîné, Jean-Claude, en 1965. Marie-Eve en 1967, et Régine en 1972, viennent agrandir le cercle familial. Ils construisent leur maison en 1976, près de celle de la tante Marie et s'occuperont d'elle jusqu'à son décès en 1986.

Pierre, qui a été durant pas mal d'années Adjoint au Maire, décède en 2010. Depuis, Annette vit seule avec son fils durant la semaine, mais retrouve chaque week-end avec plaisir ses deux filles.

Elle cultive son jardin et deux champs, s'occupe de deux chats et de poules, lorsque ces dernières échappent à la vigilance des rapaces ou des renards. Elle aime aussi faire de la pâtisserie, des mots mêlés et lire ou regarder la télé.

Des problèmes cardiaques l'ont amené à interrompre toute activité physique à l'automne. Elle va mieux et peut reprendre ses marches quotidiennes.



Le benjamin de nos jubilaires n'a lui « que » 80 ans.

François Sutter est né le 26 mars 1945 à Kirchberg, dernier-né d'une fratrie de 4. Il fréquente l'école communale jusqu'à l'obtention de son certificat d'études, puis apprend le métier d'ajusteur au C.E.T à Masevaux.

À 17 ans, il est embauché à la Manurhin. Le premier mois, il se rendait chaque jour à vélo jusqu'à Bourtzwiller, avant de prendre une chambre dans les environs, pour éviter de faire quotidiennement le trajet.

Son service militaire, il l'effectue dans les avions à Nancy, après avoir effectué 4 mois de classes à Montluçon.



En 1970, il épouse Jeannette Stéphanie de Dolleren et s'installe tout d'abord avec sa femme au domicile des beaux-parents, puis, en 1975, dans la maison qu'ils ont construite et où ils demeurent toujours, coulant une retraite paisible; leur fils unique, Frédéric, demeure à Rosenau et vient souvent rendre visite à ses parents.

Pour son travail, François a beaucoup voyagé, Chine, Russie et de nombreux pays européens.

À l'âge de 60 ans, il prend sa retraite et depuis lors, ses balades l'amènent à la cueillette des champignons, du pissenlit, de l'ail des ours, des myrtilles, des framboises...

François est un épicurien. Il aime les bonnes choses et les aliments de qualité, ce qui l'amène à fumer lui-même saumon, et magrets de canard... Il a aussi été moniteur arboricole durant 15 ans. Tout ce qui concerne la nature lui tient à cœur.

La Commune de Dolleren s'associe au Maire et à ses 3 adjoints pour souhaiter à tous les quatre leurs vœux de bonheur et de santé de la part de tous les habitants. BS

ANNIVERSAIRES 2025

JANVIER		
SIMON	Paulette	05/01/1944
WECKNER	Yvette	07/01/1954
ENDERLIN	Jean Louis	19/01/1955
STEGER	Gilbert	20/01/1939
ERHARD	Serge	23/01/1952
HENSINGER	Jacqueline	28/01/1951
FÉVRIER		
WECKNER	Francis	09/02/1954
BRELLMANN	Jean Luc	10/02/1955
EHRET	Bernard	14/02/1951
TROMMENSCHLAGER	Marie Laure	24/02/1950
TROMMENSCHLAGER	Liliane	23/02/1935
BAEUMLER	Etienne	27/02/1953
GASSER	Raymond	28/02/1947
MARS		
KESSLER	Jean Marie	01/03/1954
EHRET	Joseph	11/03/1935
MODISPACHER	Heinz	12/03/1947
KIPPELEN	Joseph	14/03/1941
TROMMENSCHLAGER	Marthe	15/03/1942
KESSLER	Anne	16/03/1935
SUTTER	Francois	26/03/1945
AVRIL		
KIPPELEN	Marie Rose	04/04/1943
LEHMANN	Denise	04/04/1935
BINA	Edith	08/04/1948
ANCELET	Michèle	11/04/1947
BAUER	Daniel	14/04/1951
GASSER	Lucie	14/04/1937
EHRET	Raymonde	18/04/1946
STUDER	Anne Marie	27/04/1942
SUTTER	Jeannette	27/04/1947
BAUMGART	Julien	28/04/1948
MARANZANA	Sylvia	28/04/1953
MAI		
EHRET	Marie Pauline	01/05/1943
UHLEN	Rene	07/05/1955
UHLEN	Lucie	12/05/1924
TRESCH	Marie Louise	13/05/1934
ILTIS	Lucien	14/05/1949
WEISS	Denis	15/05/1953
NAEGELEN	Marie Rose	26/05/1935

JUIN		
BIHL	Marc	03/06/1949
MERSIOL	Jean Paul	13/06/1937
LIEBY	Jean Paul	16/06/1950
EHRET	Mathieu	17/06/1939
LAMMERT	Jeanne	25/06/1944
JUILLET		
LIEBY	Mireille	02/07/1952
TROMMENSCHLAGER	Roger	11/07/1948
KESSLER	Marie Claire	15/07/1948
LERCH	Louisa	20/07/1952
KERDRAON	Dominique	21/07/1953
AOÛT		
RIVILLA	SANTIAGO	01/08/1952
TROMMENSCHLAGER	Albert	05/08/1941
SERTIC	Monique	23/08/1955
SEPTEMBRE		
BAUMGART	Armande	01/09/1949
FURTER	Marie Rose	03/09/1936
ZIMMERMANN	Xavier	05/09/1941
SCHMIDLIN	Marie-louise	08/09/1950
KESSLER	Francois	13/09/1953
KESSLER	Cecile	21/09/1932
BEHRA	Marie Jeanne	30/09/1950
OCTOBRE		
EHRET	Madeleine	04/10/1953
GASSER	Jean Pierre	16/10/1935
ERHARD	Annick	23/10/1955
NOVEMBRE		
KOENIG	Georges	15/11/1946
TROMMENSCHLAGER	Claude	17/11/1947
MERSIOL	Elise	20/11/1938
DECEMBRE		
GUERRINGUE	Marie-Thérèse	11/12/1951
HENSINGER	Armand	15/12/1947
BIHL	Lydia	18/12/1950
BEGHIDJA	Rachid	21/12/1953
EHRET	André	28/12/1953

CONSEIL DE FABRIQUE

Le 1^{er} décembre 2024, les membres du Conseil de fabrique de Dolleren ont organisé une vente de couronnes de l'avent et d'arrangements de Noël confectionnés par leurs soins, avec des éléments que la nature nous offre. C'était aussi l'occasion de belles rencontres et d'échanges, et vous avez été très nombreux à nous soutenir. Soyez-en remerciés!

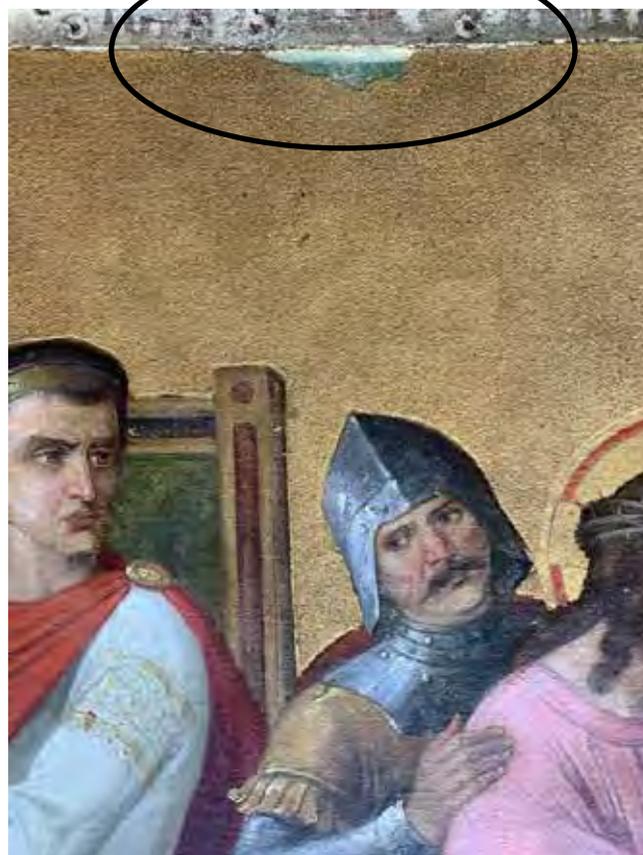
Lors de ce temps de Noël, vous avez sans aucun doute pu apprécier la mise en valeur de l'église au travers de l'éclairage extérieur qui a été installé par la municipalité. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil municipal pour cette belle initiative!

La rénovation du Chemin de croix se poursuit; à l'heure actuelle, 7 tableaux ont été restaurés par Monsieur Karpenko qui a découvert qu'ils avaient déjà été retouchés partiellement. À notre niveau, nous n'avons retrouvé aucune archive mentionnant ces travaux.

L'ensemble de la restauration sera achevée pour la fête patronale du 14 septembre 2025. Un grand merci à tous les donateurs! La campagne d'appel à dons par le biais de la Fondation du patrimoine se poursuit jusqu'en juin 2025.



Retouche partielle



DES NOUVELLES DE LÉO,

Ou un rêve de gosse qui se réalise.

Bravo à Léo qui vient de clôturer avec succès sa formation et pourra donc intégrer le prestigieux corps des marins-pompiers de MARSEILLE.

Cette formation débutée le 15 septembre 2024 s'est achevée le 24 février dernier.



Les sept premières semaines se déroulent à Saint-Mandrier par la formation initiale militaire, en effet, les marins-pompiers de MARSEILLE dépendent de l'armée et plus précisément de la marine.



Après quoi, les candidats ont enchaîné sur la formation élémentaire du métier.

Rigueur militaire, excellente aptitude physique et qualités d'équipier sur l'ensemble des engins sont exigées pour l'ensemble des missions dévolues aux marins-pompiers : lutte contre les incendies, secours à personne, secours routiers, feux de forêt et opérations diverses.

Tous ses collègues et amis de notre CPI intercommunale, ainsi que de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers ressentent une immense fierté pour l'aboutissement de l'ambition de Léo. Chacun se souvient de ce petit garçon qui admirait les engins du CPI avec des étoiles plein les yeux. Passionné par le monde des pompiers, il détenait déjà une impressionnante culture et était en mesure de citer et décrire chaque engin. Par ses nombreuses interrogations, il a su démontrer son intérêt avant même son intégration dans l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers en 2015.

Après avoir brillamment passé son brevet de cadet quatre ans plus tard, Léo a intégré le CPI intercommunale à l'âge de 16 ans au sein duquel il reste actif lors de ces aller-retour depuis Marseille.

Encore bravo à toi Léo !



JEUNES SAPEURS POMPIERS

Voilà une activité « extra-scolaire » particulière.

Elle implique un engagement de quatre années de formation permettant d'aboutir à son terme et après obtention du brevet de cadet à l'engagement au sein des sapeurs-pompiers volontaires au grade de sapeurs de première classe.

Elle prépare également à l'accès aux formations à la sécurité, ou au corps professionnel, voire militaire (Brigade de Paris ou Marins-Pompiers de Marseille), à l'instar de notre ami Léo.

En ce qui concerne le CPI de nos trois communes, 7 sapeurs-pompiers sont issus des JSP.

Si vous souhaitez rejoindre notre association, et que vous avez entre 11 et 16 ans n'hésitez pas à nous contacter par mail :

– Soit le commandant honoraire Christian TROMMENSCHLAGER c.trom56@gmail.com,

– Soit le sergent-chef Romain GAUTHRON romain.gauthron68290@gmail.com

Pourquoi le forfait incitatif augmente t'-il de 8,5 % en 2025 ?

INVESTISSEMENT DE 2 500 000 EUROS

POUR LES NOUVEAUX PROJETS

2025/2026

Nouvelle déchèterie à Masevaux avec de nouvelles filières **obligatoires**: produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, espace dédié au réemploi.

Nouvelle zone à déchets verts à Plancher Bas

AUGMENTATION DES COÛTS DU SERTRID

Augmentation du coût de traitement de 10%

Augmentation des coûts de fonctionnement : maintenance, assurance, consommable (ex: 300 % pour l'urée qui traite les fumées en sortie de four)

UNE PRATIQUE DE TRI À AMÉLIORER



AUGMENTATION DE 300 000 EUROS PAR AN POUR LE NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE GESTION DES DÉCHÈTERIE

Coût de collecte et traitement



INFLATION DE 12.8 % NON RÉPÉRUTÉE SUR LA FACTURE DÉCHETS DEPUIS LE COVID

Tous les secteurs sont touchés :

Energie, services, assurances, matières premières

LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE

(ou FRELON A PATTES JAUNES).

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le frelon asiatique ou *vespa velutina nigrithorax* est une espèce invasive qui sévit en France depuis son introduction accidentelle au début des années 2000.

Originaire d'Asie du Sud-Est, ce redoutable prédateur des abeilles s'est rapidement répandu sur tout le territoire, posant un véritable problème pour les apiculteurs et la biodiversité.

Le frelon asiatique se distingue du frelon européen par ses pattes jaunes, un thorax entièrement noir et le dernier segment de l'abdomen qui est jaune orangé. Il mesure de 3 à 3,5 cm (4 cm pour le frelon européen)



Frelon européen



Frelon asiatique

Le frelon asiatique est arrivé dans le Haut-Rhin en 2023 où 16 nids ont été détruits, 85 en 2024 et les prévisions parlent de 500 nids pour 2025 ! Autant dire que sa prolifération est exponentielle ! On parle de multiplication par cinq d'année en année du nombre de nids. Faites le calcul.

Plusieurs nids ont été identifiés dans la vallée de la Doller. L'absence d'industrie, de monoculture, son écosystème préservé, la présence d'eau et de bois c'est tout ce dont a besoin le frelon asiatique.

Un nid contient environ 6000 individus contre 200 dans les nids de frelons européens. Autant dire qu'il faut agir rapidement.



CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE

Le cycle biologique du frelon asiatique est bien rodé :

- Février à avril : Les reines fondatrices sortent de leur hibernation et commencent à construire un premier nid primaire, souvent sous un abri protégé (auvent, cabanon, etc.).



- Mai à juillet : La colonie se développe et le nid principal est souvent bâti en hauteur dans les arbres. Ce nid évoluera très rapidement jusqu'à atteindre un diamètre de 80 cm !

Leur isolement et leur solidité rendront leurs destructions problématiques, car elles demanderont des moyens logistiques imposants.

← Nid principal

- Août à octobre : La population atteint son apogée. Les frelons sont très actifs, notamment près des ruches pour capturer des abeilles.
- Novembre à janvier : Les nouvelles reines fécondées entrent en hibernation, tandis que le reste de la colonie périt avec le froid.

QUELS DANGERS ?

Le frelon asiatique représente une menace majeure pour les abeilles domestiques. En stationnant devant les ruches, il capture les butineuses affaiblissant progressivement la colonie. Cette pression constante peut entraîner la disparition totale d'une ruche.

Au-delà des préjudices pour l'apiculture, le frelon asiatique constitue également un risque pour la biodiversité locale en prélevant d'autres insectes et en perturbant les équilibres écologiques. Chaque colonie consomme 11 kg d'insectes par saison !

Bien que sa piqûre soit douloureuse, elle n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe, sauf en cas d'allergie ou de piqûres multiples (le frelon asiatique peut piquer jusqu'à 10 fois)



LA PRÉVENTION : UN ENJEU COLLECTIF

La lutte contre le frelon asiatique repose à la fois sur la vigilance des habitants et l'action coordonnée des collectivités. Les habitants jouent un rôle crucial en repérant les nids primaires dès le printemps et en installant des pièges sélectifs pour capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne développent leur colonie. On considère que 20 % des pertes des ruches sont imputables au frelon asiatique

Installer des pièges sélectifs au printemps et signaler rapidement les nids, sont des gestes essentiels pour limiter leur propagation.

Protégeons ensemble nos abeilles, garantes de la pollinisation et de la biodiversité locale



Piège sélectif

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE DE NID ?

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques :

1. Ne tentez pas de le détruire vous-même. Contactez votre référent local ou informez votre mairie.
2. Signalez sa présence sur la plateforme dédiée : lefreton.com

LE RÔLE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

- Le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) : Cette organisation accompagne les apiculteurs dans la mise en place de stratégies de protection des ruchers. Elle propose également des formations et des conseils pour la mise en place de pièges sélectifs et la détection des nids primaires. Le GDSA joue un rôle clé dans la coordination des actions de signalement et de prévention.

- Les référents Sentinelle Citoyenne : Ces bénévoles formés sont chargés de sensibiliser la population, de vérifier les signalements de nids et de relayer les informations aux autorités compétentes. Ils jouent un rôle essentiel pour informer et accompagner les habitants dans leurs démarches de prévention.

- La Société Api-Co : spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques et la gestion sécurisée des déchets issus de cette intervention, Api-Co intervient auprès des apiculteurs, des collectivités et des particuliers. Pour la saison 2024, elle a été une partenaire reconnue pour garantir des interventions efficaces et respectueuses de l'environnement.

**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**

Référents locaux :

Syndicat des Apiculteurs de Masevaux et environs

Marion RUSCH : 06 25 99 18 79 ou m.rusch@hotmail.fr

Ou contacter les Mairies

Le Corps des sapeurs-pompiers de DOLLEREN OBERBRUCK RIMBACH prend en charge la capture des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons) situés à proximité des habitations.

Pour cela, il convient d'appeler le 18 et de signaler précisément la nature de l'intervention. Le Chef du CPI sera prévenu, et missionnera une équipe pour intervention.

Celle-ci se déroulera après le coucher du soleil quand les insectes auront rejoint leur nid. En aucun cas, le CPI n'opérera de destruction de nids dans la nature.

Les règles à respecter aux abords des lignes électriques

Les 6 règles de sécurité

Ne pas planter ou laisser des arbres en dessous ou aux abords

Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des

d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne

Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou un arbre tombé sur une ligne, même un câble isolé

Ne pas faire de feu sous

Informez le centre d'appels dépannage en cas d'arbre ou de branche menaçant le réseau

Centre d'appels dépannage : 081010912



DT/DICT

Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

(électrique, télécom ou souterrains)

Il est obligatoire d'être en possession des exploitants concernés pour débiter les travaux

1

Déclarez votre projet en vous connectant à

Dessinez l'emprise des travaux et rédigez votre déclaration pour identifier les réseaux à proximité. Envoyez votre déclaration à tous les exploitants

2

Attendez le retour de tous les exploitants.



Nos conseils



Informez Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.



Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.



Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop proche des lignes.

À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire à la suite de l'élagage.



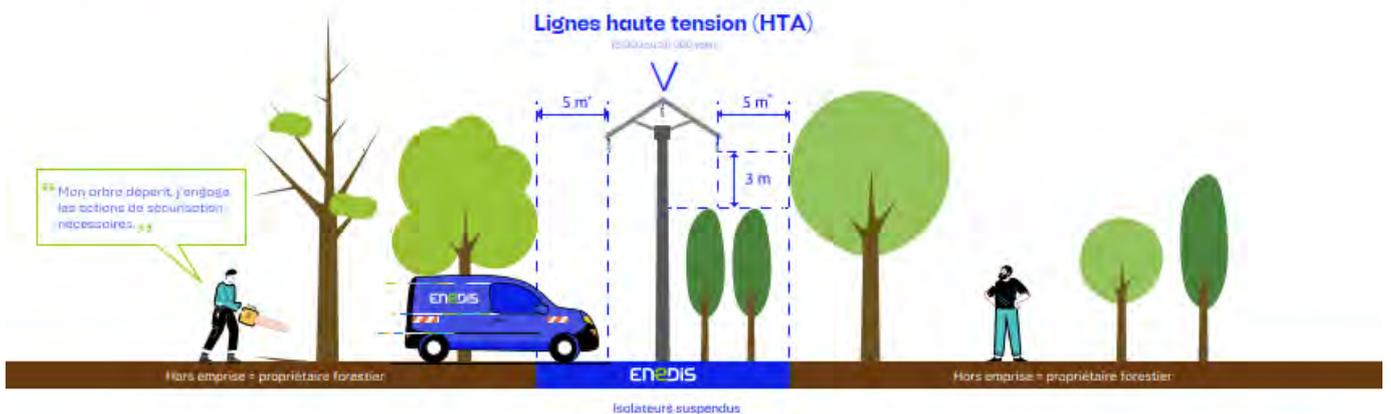
Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Évitez les coupures en entretenant la végétation

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :

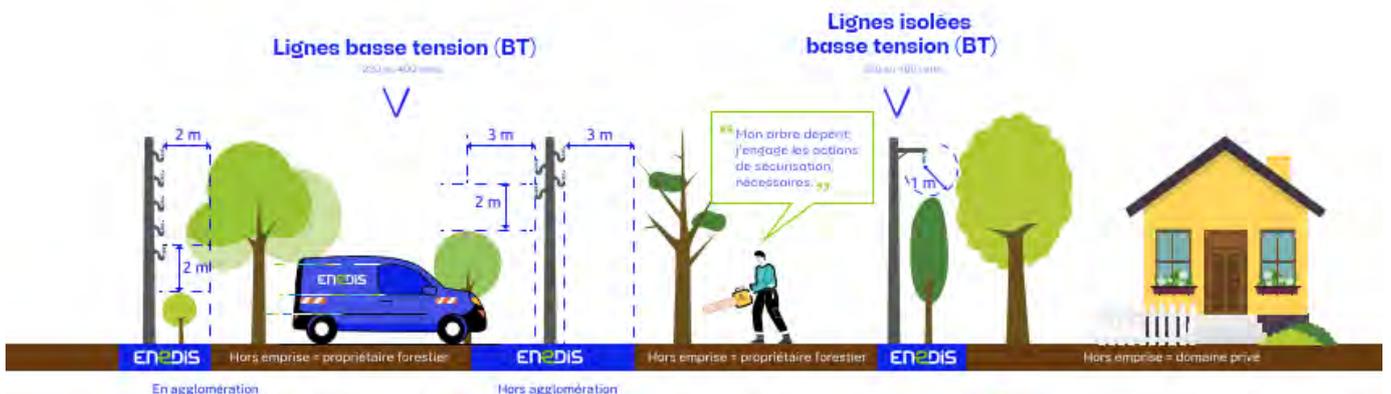


Attention : les distances varient selon les types de lignes.

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :



Propriétaires d'arbres, quel risque encourez-vous ?

La responsabilité des propriétaires est engagée si l'un de leurs arbres est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique.

Sans entretien de votre part, et en cas de dommage, Enedis demandera la réparation des préjudices subis.

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique est estimé entre 4 000 € et 10 000€, en moyenne, et sera à la charge du propriétaire.

Le Relais Petite Enfance de la CCVDS vous informe

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde 0/3 ans ou pour votre enfant scolarisé



Vous souhaitez avoir des informations sur l'accueil individuel



Vous recherchez la liste des assistants maternels de votre secteur



Vous êtes ou allez devenir parent-employeur et vous avez des questions concernant la réglementation



Sabine BOHLER 07 89 37 09 36
sbohler@cc-vallee-doller.fr

Aurélié GOLDSCHMIDT 06 83 88 30 61
agoldschmidt@cc-vallee-doller.fr



TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Créé 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

LES MISSIONS DE TEA

- Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Vérifier que les Contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés ;
- Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité ;
- Verser aux communes une partie large de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire ;
- Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux ;

 Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

ACTUALITÉ 2024 DE TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat ;
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF ;
- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques ;
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz » ;



 **territoire
d'énergie
ALSACE**

11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68000 COLMAR
www.te.alsace

LIGUE CONTRE LE CANCER

Quête 2024 — Bilan

La Quête Cancer pour le Comité départemental du Haut-Rhin a été effectuée dans notre village au cours des mois de mai et juin 2024.

Après vérification du dossier de quête à domicile de notre commune par la Ligue à Colmar, le montant total de vos dons est confirmé et s'élève à 2.905.00 € pour l'année 2024. (2.705.00 € pour 2023).

Votre grande générosité, renouvelée au fil des ans, est une belle preuve de votre confiance pour la Ligue et pour la noble cause qu'elle défend.

Quête 2025

Cette année, la quête pour la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin sera faite à partir de début mai dans notre commune. Les quêteurs désignés passeront dans vos foyers pour recueillir votre don.

Ils vous remettront le Flash'Ligue 2024 avec quelques chiffres clés et des informations utiles pour les malades et leurs familles. La ligue dispose entre autres d'un espace d'aide aux personnes malades, n'hésitez pas à y faire appel en cas de besoin et à en parler à votre entourage.

Les quêteurs seront équipés d'un boîtier «SMILE&PAY» qui permet d'accepter la carte bancaire en mobilité lors de la quête à domicile. L'utilisation de ce moyen de paiement sûr et rapide pour la première fois en 2024 a été bien accueillie auprès des donateurs.

Nous vous remercions d'avance pour l'accueil que vous nous réserverez et du soutien que vous apporterez à cette noble cause.

Valérie KESSLER - Déléguée

ÉVÈNEMENTS

MATINÉE CITOYENNE

Le samedi 07/06/2025
Matin de 8h à 13h



VTTÔSCHLUMPF

Le samedi 12
et le dimanche 13 juillet 2025



LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Un nouveau service dans votre communauté de communes pour développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien !

Réservez dès maintenant !



www.pays-thur-doller.fr

